

15 décembre 2008

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition intitulée: «Tarif horaire du parking Saint-Antoine».**

Rapport de M^{me} Anne Carron-Cescato.

La pétition P-200 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal en date du 7 novembre 2007.

La commission des pétitions, présidée par M. Alexandre Wisard, s'est réunie à trois reprises, le 3 décembre 2007, le 18 février et le 10 mars 2008, pour étudier cet objet.

La rapporteuse tient à remercier M^{me} Lucie Marchon, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 3 décembre 2007

Audition de M. André Fischer, président de l'Association de la Vieille-Ville

En préambule, le président de la commission rappelle que cette pétition des commerçants de la Vieille-Ville demande d'introduire une heure de gratuité le samedi au parking Saint-Antoine pour favoriser le commerce.

M. Fischer explique que cette initiative des commerçants fait suite à de nombreuses plaintes de clients qui trouvent les tarifs du parking Saint-Antoine élevés (3 francs la première heure et 4 francs dès la troisième heure). Il rappelle que la concurrence est forte avec les parkings extérieurs qui offrent la première heure de stationnement et il signale que 717 signatures, dont environ 600 provenant de clients, ont été récoltées.

Cette pétition étant également adressée au Grand Conseil, le président demande pourquoi elle a été envoyée à la Ville de Genève. M. Fischer répond qu'une élue municipale le leur a conseillé.

A la question de savoir si les commerçants de la Vieille-Ville seraient prêts à mettre la main au porte-monnaie, comme c'est le cas pour d'autres parkings offrant de la gratuité, M. Fischer ne sait pas dans quelle mesure cette participa-

tion est envisageable. Il pense que le financement serait du ressort de la Fondation des parkings, l'idée étant que les clients puissent bénéficier d'un bon, éventuellement payé par les commerçants, proposition discutée, à un moment donné, avec la Fondation des parkings. M. Fischer rappelle qu'il n'a aucun intérêt personnel dans cette affaire. Il relaie juste les remarques de commerçants qui pensent que les restrictions de circulation en Vieille-Ville leur font perdre de la clientèle.

Les avis divergent sur les effets d'une première heure de parking gratuite.

Un commissaire observe qu'une personne qui choisit la voiture comme moyen de transport est relativement aisée et ne lésine pas sur le coût d'une heure de parking.

Un autre commissaire n'est pas d'accord avec cette sélection qui n'est pas le but de cette pétition. Il pense, au contraire, que la première heure gratuite peut être un encouragement à aller faire ses achats au centre-ville.

Une remarque est faite au sujet de l'inégalité de traitement avec d'autres parkings qu'entraînerait cette gratuité. Il est aussi fait référence au risque d'attirer, par cette pratique, des gens qui ne consommeraient pas forcément dans les commerces avoisinants.

A la suite de cette discussion, le président synthétise la pétition, à savoir qu'il y a des clients qui trouvent le parking trop cher et qui demandent ce que le Conseil municipal peut faire.

Avant de prendre congé de M. Fischer, on apprend également que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville n'est pas partie prenante à cette pétition.

Le président ouvre la discussion et des auditions sont proposées par les commissaires: la Fondation des parkings, gérante du parking Saint-Antoine; le magistrat Pierre Maudet, ainsi que l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville.

Les auditions sont mises aux voix.

L'audition d'un représentant de la Fondation des parkings est acceptée à l'unanimité.

L'audition de M. Pierre Maudet est acceptée par 7 oui (2 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 5 non (3 Ve, 2 L) et 3 abstentions (2 AGT, 1 S).

L'audition d'un représentant de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville est acceptée à l'unanimité.

Séance du 18 février 2008

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif

Le magistrat pense qu'il serait plus adéquat de consulter M. Pagani sur la question. Puis il s'exprime, à titre personnel, estimant que cette mesure permettrait de lutter contre la désertification du centre-ville le samedi, car les parkings ne sont pas concurrentiels avec ceux de la périphérie.

M. Maudet précise enfin que la position du Conseil administratif est pour une diminution des places de parc dans l'hypercentre et un refus de toute nouvelle construction de parking de destination. Il se range collégialement derrière cette position.

Séance du 10 mars 2008

Audition de M. Louis Lévy, président de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), et de M. Jean Spielmann

D'emblée, M. Lévy exprime l'opposition catégorique de l'AHCVV à cette proposition et signale qu'ils n'ont pas été approchés par l'Association de la Vieille-Ville à ce sujet. Il rappelle que des arrêtés de 1994 et 1998 offraient aux habitants du quartier des accès facilités au parking Saint-Antoine, ainsi que des tarifs préférentiels, et que, à l'heure actuelle, rien n'a été proposé. En résumé, M. Lévy pense qu'il faudrait assurer des places disponibles à des conditions favorables aux habitants avant de songer à octroyer des faveurs aux clients des commerces du quartier. M. Spielmann ajoute qu'il était aussi question de faciliter la circulation en Vieille-Ville pour les habitants et que le schéma proposé donne lieu à de sempiternelles discussions. Il remarque, en outre, que ce sujet est du ressort du Grand Conseil et non du Conseil municipal, et que la pétition lui a d'ailleurs été adressée et la question traitée l'année passée.

Un commissaire demande quelles sont les relations entre l'AHCVV et l'Association de la Vieille-Ville.

Elles sont bonnes, répond M. Lévy, en ajoutant qu'il y a des participations communes à certains projets, même s'il regrette que l'Association de la Vieille-Ville intervienne souvent de manière intempestive et hyperréactive, sans faire d'effort dans la durée.

M. Spielmann regrette également que les commerces utiles aux habitants soient remplacés par des commerces de luxe.

Un commissaire demande comment on pourrait avoir la garantie que cette heure gratuite serve aux personnes qui se rendent dans les commerces.

M. Lévy pense qu'il existe des systèmes où la personne ferait quittancer son ticket de parking par le commerçant.

Ce même commissaire demande s'ils ont suggéré cela aux commerçants.

M. Lévy signale qu'ils n'ont pas été approchés par l'Association de la Vieille-Ville sur ce sujet.

Un autre commissaire demande quels sont les autres parkings du secteur et à qui ils appartiennent.

Celui de la Tour-de-Boël appartient à la Ville de Genève, qui loue également le parking du Manège au Canton, répond M. Lévy.

Une commissaire demande comment l'AHCVV perçoit le fait que l'Association de la Vieille-Ville lance une pétition en laissant croire qu'elle représente toute la Vieille-Ville.

Cela fait partie de l'ambiguïté du fait qu'il y ait deux associations portant le même nom, répond M. Lévy.

Le président remercie les intervenants et les libère.

Audition de M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings

M. Goumaz précise que l'organe décideur n'est pas la Fondation des parkings, mais l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Le conseil de la Fondation des parkings peut établir une tarification mais doit toujours consulter l'OCM. Il remarque que la tendance à la gratuité des parkings est en train de disparaître et il estime qu'une place de parking doit être valorisée comme un bien. Il décrit trois zones: l'hypercentre, le centre et la périphérie, pour lesquelles les tarifs moyens sont respectivement de 3 francs, 2 francs et 1 franc l'heure, avec des tarifs progressifs. M. Goumaz croit qu'il faut qu'il y ait une certaine cohérence en matière de tarification et il se demande quel sens il y aurait à donner une première heure gratuite au parking Saint-Antoine uniquement.

A un commissaire demandant quelle est l'occupation du parking le samedi, M. Goumaz répond que les tarifs, le samedi, ont été augmentés il y a un an pour uniformiser la politique tarifaire et que, avant ce changement, le parking était déjà saturé.

A propos des éventuels avantages dont bénéficieraient les habitants du quartier, M. Goumaz explique qu'il y a 100 places destinées aux habitants et ne garantissant pas de stationnement lorsque le parking est plein. Ce qui arrive généralement en fin de matinée et le samedi.

Une discussion est engagée sur les tarifs en vigueur au parking Saint-Antoine. M. Goumaz rappelle que c'est une particularité du parking Saint-Antoine que d'avoir des abonnements habitants et que le tarif (3240 francs par année) reste intéressant. On apprend également que les auteurs de la pétition n'ont pris aucun contact avec la Fondation des parkings avant de lancer une requête, dont l'impact financier serait assez significatif.

M. Goumaz précise encore que c'est un parking dont la majorité des recettes provient du parage à l'heure.

Compte tenu du fait que l'investissement pour un parking en sous-sol est de l'ordre de 60 000 francs la place tandis qu'il se monte à 40 000 francs pour une place en élévation, et au vu des tarifs assez bas pratiqués dans les P+R, M. Goumaz conclut qu'il faut bien que d'autres parkings fournissent des recettes à la fondation pour qu'elle puisse remplir sa mission.

A l'issue de cette audition, la commission décrète qu'elle a suffisamment d'informations pour voter.

Un commissaire trouve curieux que des gens lancent une pétition sans prendre contact avec l'institution concernée. Deux commissaires s'étonnent aussi que les commerçants ne proposent pas d'offrir eux-mêmes cette gratuité.

Une commissaire remarque que le fait d'envoyer cette pétition au Conseil municipal alors qu'elle était libellée pour le Grand Conseil n'est pas d'une correction exemplaire.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté à l'unanimité moins une abstention radicale.

Annexe mentionnée



ASSOCIATION DE LA VIEILLE-VILLE

1

PETITION AU GRAND CONSEIL

De la République et Canton de Genève

Concerne tarif horaire du Parking Saint-Antoine

Les soussignés, commerçants et habitants de la Vieille-Ville, demandent que le prix du stationnement du Parking Saint Antoine soit réduit les samedis aux fins de permettre aux visiteurs suisses et étrangers de faire leurs courses et de visiter la Vieille-Ville de manière plus conviviale et moins onéreuse.

Notre association, au nom de ses membres commerçants et habitants, demande que la première heure de stationnement soit gratuite **les samedis** dans la plage horaire située entre 07h00 et 16h00 et le tarif usuel étant appliqué dès la deuxième heure.

Cette mesure est également nécessaire afin de rétablir une juste concurrence entre les commerces de la Vieille-Ville et ceux de la périphérie dont les parking sont totalement gratuits les samedis (Parking place de Sardaigne) ou dont la première heure est gratuite (Balexert et autres).

Les signataires de cette pétition demandent :

De modifier le tarif horaire du parking Saint-Antoine les samedis en introduisant la gratuité d'une heure, le tarif habituel étant appliqué dès la deuxième heure, selon la pratique déjà en vigueur dans les centres commerciaux de la périphérie.

NOM	Prénom	RUE ET LIEU	Signature
-----	--------	-------------	-----------



ASSOCIATION DE LA VIEILLE-VILLE

FISCHER André – Président

Place de la Taconnerie 5

CH-1204 Genève

Tél. 022-311.06.66

E-mail association@vievilledelageneve.ch

Genève, le 17 octobre 2007

Monsieur Guy DOSSAN
Président de la commission des
Pétitions du Conseil Municipal
Rue de la Croix Rouge
1204 Genève

Concerne : Pétition au Grand Conseil concernant le tarif du Parking Saint Antoine.

Monsieur le Président,

Le comité de notre association lors de sa dernière assemblée a décidé de présenter à votre instance notre pétition préalablement destinée au seul Gand Conseil de la République et canton de Genève, ceci, en raison de l'implication de la Ville dans la Fondation des Parking.

Les listes de signatures ont été déposées à l'intention de votre commission au secrétariat de la Ville le mardi 16 octobre crt. et nous vous en souhaitons bonne réception.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour le comité : Le Président
André Fischer